

Déclaration des Performances CE DRAMIX® 4D 80/60BGE

INFORMATION CONSOMMATEUR

1. Code d'identification unique du produit : **DRAMIX® 4D 80/60BGE**
2. Usage prévu :
DRAMIX® 4D 80/60BGE sont des fibres d'acier, tréfilées à froid, pour une UTILISATION STRUCTURELLE dans le béton, le mortier ou le coulis.
3. Fabricant: NV BEKAERT SA Bekaertstraat 2, B-8550 Zwevegem, Belgium.
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances :
Système 1
- 6a. Norme harmonisée: EN 14889-1: 2006.
Organisme(s) notifié(s):
BCCA - registration nr: 0749 / B-1040 Brussels, Aarlenstraat - Rue d' Arlon, 53
TZUS - registration nr: 1020 / CZ-19000 Praha 9,Proseckà 811/76a
7. Performances déclarées : les caractéristiques essentielles par type de produit sont énoncées dans le tableau 1.

Les performances des produits ci-dessus et repris au tableau 1 sont conformes aux performances déclarées au point 7.

La présente déclaration de performance est émise conformément au règlement (UE) no 305/2011 sous la seule responsabilité du fabricant indiqué ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :
Raf Rentmeesters, Senior Vice President Building Products - NV Bekaert SA

Approved by:
Raf Rentmeesters



Issued and signed on version date, Zwevegem–Belgium



Déclaration des Performances CE DRAMIX® 4D 80/60BGE

INFORMATION
CONSOMMATEUR
R

Ajout au point 7. Performances déclarées concernant les caractéristiques essentielles – voir tableau 1

Tableau 1 : déclaration concernant les caractéristiques essentielles conformément à EN 14889-1: 2006.	
Produit Type	DRAMIX® 4D 80/60BGE
Certificat CE de constance des performances Délivré par l'organisme notifié	BC1-251-0024-0084-xxx; 1020-CPR-010034xxx
Forme	multi - hooked ends
Groupage	collé
Revêtement	-
Longueur (mm)	61
Diamètre (mm)	0,75
Rapport de forme	81
Résistance à la traction (N/mm ²)	1800
Effet sur la consistance (s)	8
Effet sur la résistance du béton (kg/m ³)	10
Émanation de substances dangereuses	No
Durabilité	NPD
Module d'élasticité (GPa)	210

Disclaimer: This Customer Information shall not constitute a guarantee for any specific use of the product. Final determination of suitability of this material is the sole responsibility of the user.